



NOTE REFERENT HANDICAP

PROCEDURE DEMANDE D'AMENAGEMENT FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

1. Le stagiaire prend connaissance de la fiche formation
2. Le stagiaire rempli obligatoirement le GOOGLE FORM de la fiche formation
3. Une fois la demande soumise, un entretien est organisé avec le stagiaire le responsable pédagogique, le coordonnateur de la formation et le référent Handicap afin d'évaluer les besoins spécifiques du stagiaire. **Désormais, l'avis médical est sollicité au cas par cas, après étude du dossier**, et est accompagné d'un courrier d'information destiné au médecin référent, précisant les attentes liées à la formation et/ou aux épreuves de certification.

⚠️ Attention : Cette procédure ne dispense pas du positionnement à réaliser auprès de votre ERFAN, mais elle est indispensable à l'évaluation de l'adaptation « raisonnable ». Le caractère raisonnable s'entend notamment (mais pas seulement), dans nos formations, comme la capacité de la personne à répondre aux exigences de sécurité propres aux métiers des AAN.

ATTITUDE DU REFERENT HANDICAP

Le référent handicap :

- Identifie et prend en compte les besoins de la personne
- Garanti l'égalité de traitement de chaque personne
- Assure l'inclusion de tous les publics au sein du parcours de formation
- Établi le lien entre les différents acteurs de la formation
 - o Coordonnateur
 - o Formateurs
 - o Tuteur
 - o Partenaires financeurs
 - o Stagiaires de la formation
- Développe les liens avec les différents réseaux
- Accompagne le stagiaire dans sa démarche d'inscription
- Accompagne le stagiaire dans le suivi administratif et financier
- S'appuie du référent handicap FFN
- Prévient des risques d'abandon ou de décrochage
- S'assure que le matériel utilisé soit adapté à la personne
- Accompagne le stagiaire dans son parcours de formation en :
 - o Renforcement théorique par le coordonnateur de formation ;
 - o Réalisation de fiches techniques simplifiées
 - o Réalisation de QCM pour s'assurer de la bonne compréhension du contenu pédagogique
- Aménage le temps de certification validé par le DTN ;



- Construit un plan d'accompagnement personnalisé ;
- Aménage le contenu pédagogique en permettant un enregistrement AUDIO et ou VIDEO ;
- Donne les interventions en amont de la journée de formation ;
- Aménage le rythme de la formation :
- Rallonge ou raccourcir les temps de formation
- Renforce les contenus pédagogiques en mettant en place une VISIO
- Diffère les temps de production pour la FOAD